

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Tombé

N° CD666

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 9, remplacer la seconde occurrence du mot :

« et »

par le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.